



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

Le dix sept octobre deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 11 octobre 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Patrick LATOUR– 1^{er} adjoint, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX ; Aline OLGATI ; Caroline RASTELLO ; Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Michel DUFOUR

Monsieur Sébastien DELACHAUME

Madame Véronique RASTELLO qui a donné pouvoir à Caroline RASTELLO

Le quorum étant atteint (8 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

DEVIS CHAINES POUR LE VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter une paire de chaînes pour le véhicule communal. Pour une question financière, nous souhaitons des chaînes rechargeables, un peu plus chères à l'achat mais durables dans le temps. L'entreprise RCS, nous a refait un devis dans ce sens. Il s'élève à 3 978.00 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

En ce qui concerne les anciennes chaînes, le Conseil Municipal décide de les vendre par Internet.

TRAVAUX DU VIRAGE DES COMBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du virage des Combes ont commencé. Le planning initial est le suivant :

- S40 : relevé topographique et plans + débroussaillage,
- S41 : terrassements + installation du chantier,
- S42/44 : forages en 2 passes,
- S45 : montage des Acrosols,
- S46 : remblaiement en matériaux d'apport 40/80 puis 0/80 de finition,
- S47 : réalisation de la longrine en BA + préparation de la chaussée + fossés,
- S48 : réalisation des enrobés,
- S49 : pose des barrières.

A ce jour, le planning est repoussé d'une semaine. Les travaux se termineront le 13 décembre 2019. Cette date est une date butoir puisque l'entreprise Eiffage ferme ses portes le 13 décembre au soir pour les vacances de Noël.

DEVIS 3D Ouest

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise 3D Ouest Technologies qui gère le logiciel de la cantine et de la garderie a envoyé un courrier expliquant une augmentation du tarif à partir de l'année prochaine. Le tarif passera de 195.00 € TTC à 540.00 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette augmentation et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

DONNEES D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acceptation de la proposition du RDG 73-74. A ce jour, la Mairie n'a reçu qu'un seul devis de l'entreprise ENVERGURE. Il s'élève à 2 100.00 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attendre un autre devis. Les 2 autres entreprises qui avaient été contactées vont être relancées.

REPAS DES AINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés se déroulera le dimanche 17 novembre. L'entreprise L'ART DE LA POELE propose un couscous royal à 16 € par personne. Le menu est le suivant : apéritif, couscous royal, fromages et gâteaux.

Le Conseil Municipal décide que le prix du repas pour les personnes ayant habité Césarches mais qui n'y demeurent plus aujourd'hui sera de 20 € par personne.

NOUVELLES REGLES DE LA CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles règles instaurées par la loi « EGALIM » impactera les professionnels de la restauration collective :

- À partir de 2022, la restauration collective devra servir 50 % de produits locaux dont 20 % de bio,
- A partir de 2028, la restauration collective ne pourra plus utiliser des contenants de cuisson et réchauffe en matière plastique.

Ces changements se répercuteront sur le coût du repas. Pour anticiper ces changements, la société SHCB propose dès aujourd'hui une composante bio par jour dans le menu. Le prix augmente de 0.20 € par repas.

Le Conseil Municipal se laisse un temps de réflexion concernant la composante bio.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION AFP HANDICAP ET AFM TELETHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu des demandes de subvention de la part de AFP Handicap et de AFM TELETHON pour l'année 2020.

Après échange, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder aux demandes des 2 associations.

DISPOSITIF NATIONAL DES PETITS DEJEUNERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un courrier de l'Académie de Grenoble concernant le dispositif national des petits-déjeuners. Ce courrier explique que 3,4 élèves par classe arrivent le ventre vide à l'école. Le ministère de l'éducation nationale souhaite mettre en place un petit-déjeuner gratuit pour l'ensemble des élèves et propose une subvention pour palier le coût de ce dispositif.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse ce dispositif.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2019, un piquet d'honneur en arme du 13ème BCA.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARLYSERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, le 14 novembre, une réunion du Conseil Communautaire de Arlysère sera organisée à Césarches. Un buffet sera servi pour clore la réunion.

TERRAINS POUR LES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Arlysère est à la recherche d'un terrain de 1 000 m² pour accueillir les « Gens du Voyage ».

DEMANDE DE Mme GRANGE Cathie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GRANGE Cathie souhaiterait avoir un téléphone professionnel pour la gestion des locations de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme GRANGE Cathie.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait faire un repas de fin d'année avec les employés et l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal valide cette option : ce sera le samedi 25 janvier 2020 à la salle des fêtes.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 10 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 novembre 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

